REPUBLIQUE FRANCAISE

Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire Commune d'Aurec sur Loire EXTRAIT DU REGISTRE

ARRÊTES DU MAIRE

ARRÊTE N°: 2025_A_212

OBJET : Autorisation de débit de boisson

Nous, Maire de la commune d'AUREC-SUR-LOIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-2, L2214-4, L2122-28 et L2542-8,

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L3321-1, L 3335-1, L 3334-2, L 3335-4,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-318 du 22 décembre 2020 réglementant les horaires d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le département de la Haute-Loire.

Vu la demande reçue en Mairie le 15/10/2025, formulée par l'association Les Pages du Chateau représenté par Mr Jean-Paul HOMPS,

ARRÊTONS:

Article 1 : A l'occasion de l'organisation des Vignandises, les 25 et 26 octobre 2025 sur la terrasse du salon de thé de la Librairie Le Pages du Chateau 4 Rue des Marronniers, 43110 Aurec-sur-Loire, l'association Les Pages du Chateau représenté par Mr Jean-Paul HOMPS est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire, et à vendre des boissons du groupe 1 et 3 définis à l'article L3321-1 du Code de la santé publique. Cette autorisation est donnée jusqu'à 1h du matin.

- **Article 2 :** La brigade de gendarmerie compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.
- **Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
- **Article 4 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, affiché en Mairie et publié sur le site internet de la mairie.
- **Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'Aurec sur Loire, Monsieur le chef de centre de la commune, et l'association citée à l'article 1.

Fait à AUREC \$UR LOIRE, le 17/10/2025

Le Maire, Claude VIA

Auteur : Claude VIAL – Maire - Publié sur le site de la Mairie : le